

Insee flash

CHAMPAGNE - ARDENNE



n° 100 - Février 2009



Les créateurs d'entreprise en Champagne-Ardenne Une dynamique favorisée par des dispositifs publics



www.insee.fr

Depuis deux ans, 4 000 nouvelles entreprises naissent chaque année en Champagne-Ardenne, l'équivalent de 10 % du parc d'entreprises. Les dispositifs en faveur de l'entrepreneuriat ont indéniablement soutenu l'envolée de la création d'entreprise observée à partir de 2003. La part des créateurs bénéficiant d'une aide ou exonération publique a nettement augmenté au cours de ces dernières années passant de 30 % en 2002 à 50 % en 2006. Assurer son propre emploi est la première motivation des créateurs. En 2006, quatre créateurs sur dix étaient au chômage avant la création et trois quarts des nouvelles entreprises n'ont généré que l'emploi du chef d'entreprise. Dans 43 % des cas, l'investissement initial est inférieur à 8 000 euros. Les nouvelles entreprises champardennaises démarrent ainsi avec des moyens financiers limités, toutefois plus élevés qu'au niveau national. Un peu plus du quart des créateurs sont des femmes. Elles se lancent plus volontiers dans les commerces et les services aux particuliers, avec des mises de fonds peu élevées.

Cette analyse a été réalisée dans le cadre d'un groupe de travail animé par le Délégué régional au commerce et à l'artisanat, auquel ont contribué la Chambre régionale de commerce et d'industrie, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat, le Conseil régional, le Régime social des indépendants, l'Urssaf et la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

En Champagne-Ardenne, comme partout en France, après une longue période de stabilité, la création d'entreprise décolle à partir de 2003. Dans les années quatre-vingt-dix, 2 900 nouvelles entreprises champardennaises étaient créées en moyenne chaque année. En 2007, le cap des 4 000 créations d'entreprise est franchi, l'équivalent de 10 % du parc d'entreprises de la région. Plusieurs mesures mises en place au cours des années 2000 ont favorisé cet envol. La loi pour l'initiative économique de 2003 a permis de simplifier les formalités administratives à la création d'entreprise, a encouragé le financement des nouvelles entreprises et a supprimé le seuil du capital social des SARL. Depuis 2002, dans le cadre du plan d'aide au retour à l'emploi, l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre) peut se cumuler à d'autres aides. Le porteur de projet bénéficie, sous

Créations d'entreprise et bénéficiaires de l'Accre en Champagne-Ardenne



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene), DRTEFP

Les statistiques de l'Accre, dispositif légalisé en 1979, ne sont pas disponibles pour les années antérieures à 1996 ni pour l'année 2008. A compter de 2008, le suivi statistique de l'Accre, jusque là pris en charge par les DRTEFP, est confié à la caisse nationale des Urssaf.

conditions, du maintien de ses allocations chômage ou de minima sociaux plusieurs mois après la création. Divers dispositifs territoriaux, publics ou privés, visant à promouvoir l'esprit d'entreprendre, à accompagner le porteur de projet ou à lui apporter un soutien financier, sont venus conforter ces mesures nationales.

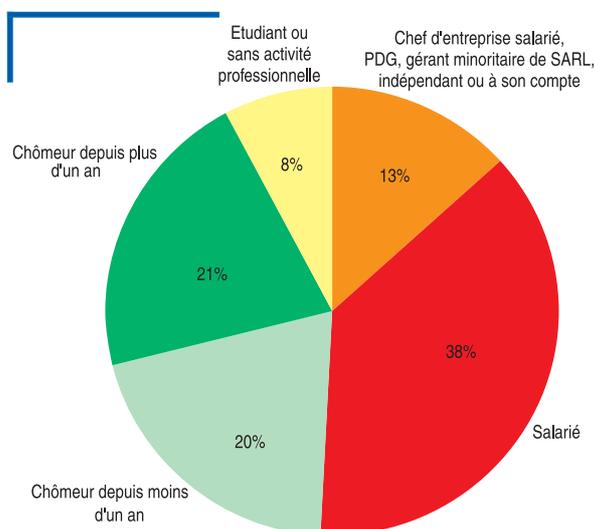
Quatre créateurs sur dix étaient au chômage

Dans l'ensemble des mesures de soutien à la création d'entreprise, un grand nombre encouragent les chômeurs à se lancer dans l'entrepreneuriat. En 2006, en Champagne-Ardenne, quatre créateurs d'entreprise sur dix étaient demandeurs d'emploi avant la création. Par ailleurs, la moitié de ces chômeurs-créateurs étaient chômeurs de longue durée en étant inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an. C'est deux fois plus que la part des chômeurs de longue durée dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de Champagne-Ardenne.

De fait, les chômeurs-créateurs étaient pour le quart d'entre eux dans une situation très précaire au moment de la création : 11 % bénéficiaient du revenu minimum d'insertion (RMI) et 15 % de l'allocation spécifique de solidarité (ASS). Comme l'ensemble des inscrits à l'ANPE, les chômeurs-créateurs les plus âgés sont plus fréquemment que les autres des chômeurs de longue durée. Deux tiers des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans qui se lancent dans la création d'entreprise recherchaient un emploi depuis plus d'un an, contre un tiers des chômeurs-créateurs de moins de 30 ans.

En 2006, parmi l'ensemble des créateurs, 50 % ont bénéficié d'une aide ou exonération publique pour démarrer leur projet, contre 30 % quatre ans plus tôt. Les chômeurs représentent la part la plus importante des créateurs aidés (65 % des cas), essentiellement à travers l'Accre. En 2006, cette aide, qui consiste en une exonération de charges sociales pendant un an, a concerné 36 % des créateurs, contre 20 % quatre ans plus tôt. La DRTEFP de Champagne-Ardenne confirme ces évolutions avec un triplement en quatre ans du nombre de bénéficiaires de l'Accre : 450 en 2002 et 1 400 en 2006.

Situation des créateurs d'entreprise au moment de la création en Champagne-Ardenne

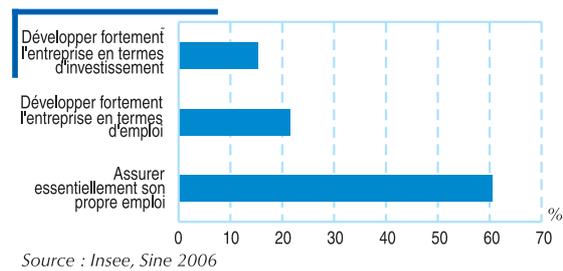


Source : Insee, Sine 2006

Créer son entreprise pour créer son emploi

Pour six entrepreneurs sur dix, l'objectif principal de la création est d'assurer son propre emploi. Cette préoccupation n'est pas l'apanage des entrepreneurs chômeurs : 64 % considèrent cet argument comme décisif pour franchir le pas, mais c'est aussi le cas de 60 % des autres créateurs. En conséquence, 72 % des nouvelles entreprises démarrent avec le seul emploi du dirigeant, 26 % avec deux à cinq emplois y compris celui du créateur, et seulement 2 % avec plus de cinq emplois. En comparaison, dans l'ensemble des entreprises de Champagne-Ardenne, 12 % emploient plus de cinq salariés.

Objectif principal à la création de l'entreprise en Champagne-Ardenne



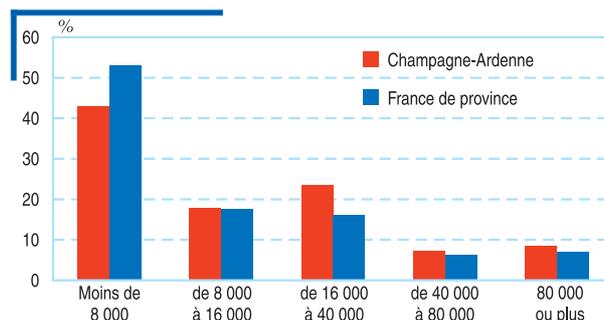
Source : Insee, Sine 2006

Des projets plus ambitieux qu'au niveau national

La petite taille des entreprises créées est confirmée par les mises de fonds engagées à la création. Les capitaux investis pour l'installation dans les locaux, l'achat de matériel, la constitution des stocks, varient selon le secteur d'activité. Dans les services aux entreprises, 50 % des projets ont nécessité moins de 8 000 euros au démarrage et 27 % plus de 16 000 euros. A l'opposé, 18 % des projets des industries agroalimentaires démarrent avec moins de 8 000 euros et 77 % avec plus de 16 000 euros.

En 2006, les créateurs de Champagne-Ardenne ont investi plus de capitaux qu'au niveau national : 57 % des créations ont démarré avec plus de 8 000 euros, contre 47 % des projets de l'ensemble de France de province. La structure moins tertiaire des créations champardennaises, à l'image de l'ensemble du parc d'entreprises, explique en partie cet écart. Malgré tout, à secteur identique, les mises de fonds restent plus élevées dans la région qu'en moyenne France de province.

Répartition des créations selon les montants investis en euros



Source : Insee, Sine 2006

Pour financer leur projet, la moitié des créateurs ont contracté un emprunt bancaire, que ce soit en nom personnel ou au nom de l'entreprise. Logiquement, plus la mise de fonds est importante, plus le recours à l'emprunt est fréquent : 80 % des projets de plus 8 000 euros étaient financés, en tout ou partie, par de l'emprunt et seulement 34 % des projets de moins de 8 000 euros. Les créateurs n'ayant contracté aucun emprunt bancaire ont, dans 71 % des cas, créé des entreprises dans les activités les moins capitalistiques, commerciales ou de services.

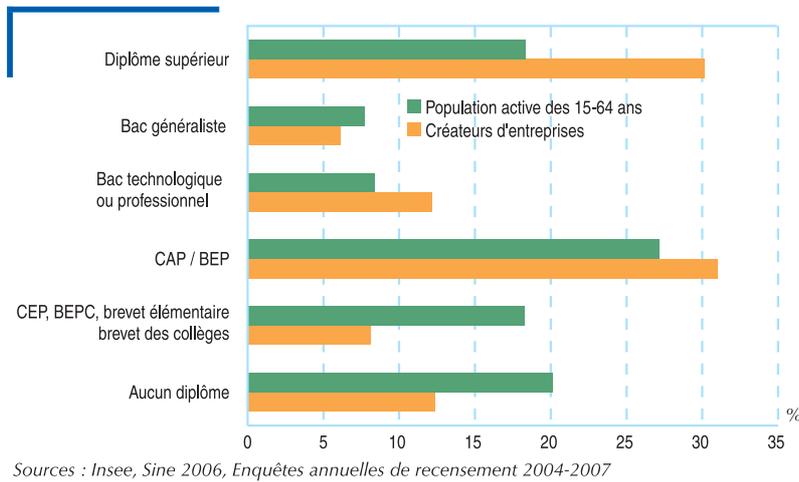
Au regard des activités créées et de la taille des projets, la clientèle des nouvelles entreprises est dans 61 % des cas une clientèle de proximité. Seulement 34 % des entreprises créées en 2006 exercent pour un marché régional ou national. Les entreprises tournées vers l'international représentent une infime partie des créations.

Créer en terrain connu

En Champagne-Ardenne, plus de la moitié (55 %) des porteurs de projet ont créé dans une activité identique au principal métier exercé. Parmi eux, 50 % bénéficient d'une expérience de plus de dix ans dans ce métier et 38 % de trois à dix ans. Quatre créateurs sur dix ont suivi une formation avant l'installation. Celle-ci était le plus souvent imposée, notamment pour les futurs artisans avec le suivi obligatoire de la « formation préalable à l'installation ».

Les créateurs sont davantage diplômés que l'ensemble de la population active : 30 % des porteurs de projet sont diplômés du supérieur, contre 18 % de la population active champardennaise. Les diplômés du supérieur s'orientent davantage vers les services aux entreprises, l'éducation, la santé et l'action sociale ou le commerce. Ils sont en proportion moins nombreux dans la construction, activité choisie par des créateurs plus souvent titulaires d'un CAP ou d'un baccalauréat technologique ou professionnel.

Répartition des créateurs et de la population active par niveau de diplôme atteint en Champagne-Ardenne

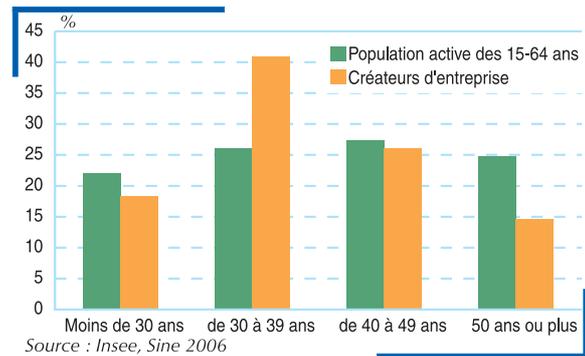


>> Les aides du conseil régional de Champagne-Ardenne en faveur de la création d'entreprise

La Région fait aussi décoller l'envie d'entreprendre des publics les plus fragiles (demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE depuis plus de 6 mois) via ENVOL, en leur proposant un dispositif complet d'accompagnement. Il comprend un accompagnement en amont (bilan, appui méthodologique, formation à la gestion), une aide financière sous condition (7 600 euros de subvention aux investissements) et un suivi pendant trois ans suivant la création ou la reprise d'entreprise.

Pour les projets de création d'entreprise générateurs d'emplois, la Région propose le Contrat jeune entreprise. Cet accompagnement régional sur les trois premières années d'activité de l'entreprise prend la forme d'une avance remboursable comprise entre 10 000 euros et 100 000 euros calculée en fonction des besoins liés au lancement de l'activité, des perspectives d'emplois et du niveau de fonds propres de l'entreprise nouvellement constituée.

Répartition des créateurs d'entreprise de Champagne-Ardenne selon l'âge



Compte-tenu de la forte élévation du niveau de formation intervenue sur les trente dernières années, la structure par âge des créateurs peut expliquer en partie leur niveau de diplôme plus élevé. En effet, les 30 à 39 ans représentent 40 % des créateurs et seulement 25 % de la population active. Les créateurs de moins de 30 ans constituent, comme au niveau national, près de 20 % des entrepreneurs. Ces jeunes créateurs sont en proportion moins nombreux que leurs homologues européens. A titre d'exemple, en Italie où les jeunes sont sensibilisés à la culture d'entreprise dès l'école, 30 % des créateurs sont âgés de moins de 30 ans.

Quels effets de la crise actuelle sur la création d'entreprise ?

Au second semestre 2008, dans un contexte économique dégradé, la création d'entreprise s'est tassée au niveau national (-4,7 % par rapport au second semestre 2007) et plus légèrement en Champagne-Ardenne (-2,7 %).

Malgré tout, sur l'année 2008 entière, l'entrepreneuriat a franchi un nouveau record avec 4 557 unités créées. Lors de la crise de 1993, la création d'entreprise n'avait pas ralenti. La dégradation du marché du travail, d'une part, et la mise en place de nouveaux dispositifs d'aide, d'autre part, peuvent susciter des vocations d'entrepreneurs dans la population. Au moins trois mesures d'encouragement à la création d'entreprise sont entrées en vigueur en janvier 2009. Le statut d'auto-entrepreneur permet désormais aux salariés, chômeurs, retraités ou étudiants, avec des démarches très simplifiées, la création de très petites entreprises. Le dispositif Nacre, qui se substitue en 2009 aux chômeurs créateurs,

ques-conseils et à l'Eden, prévoit un accompagnement renforcé des chômeurs-créateurs tant en amont de la mise en place du projet qu'au cours des trois premières années.

Enfin dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, les très petites entreprises pourront bénéficier durant l'année 2009 d'une exonération de charges à l'embauche. ■

Sandrine Rigolot, Mickaël Brefort

>> **Consulter la version HTML pour accéder aux rubriques Méthodologie et Pour en Savoir Plus**

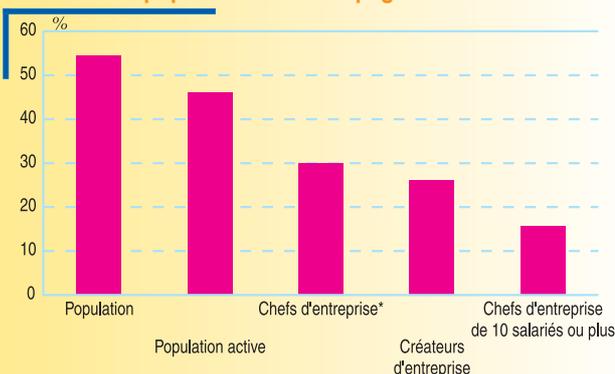
>> Commerces et services aux particuliers : secteurs privilégiés des femmes

En 2006, les femmes de Champagne-Ardenne, qui participent pour 46 % à la population active, sont à l'origine de 26 % des créations d'entreprise. Avec 21 % des entreprises créées par des femmes, les jeunes créatrices de moins de 30 ans sont en proportion plus nombreuses que les jeunes créateurs (17 % des entreprises créées par des hommes). La vie de famille transparait chez les femmes comme un frein à la création d'entreprise. En effet, parmi les créateurs, 62 % ont des enfants à charge et 79 % vivent en couple. Ce n'est le cas que pour respectivement 52 % et 70 % des créatrices.

Neuf fois sur dix, les nouvelles entreprises créées par des femmes relèvent d'une activité tertiaire : 32 % de leurs créations se situent dans le commerce (habillement, vente de produit non alimentaire sur les marchés, magasins spécialisés) et autant dans les services aux particuliers (hôtels, restaurants, soins de beauté). Traditionnellement, peu de femmes s'aventurent dans la construction, même si les organisations professionnelles mènent régulièrement des actions de sensibilisation pour susciter des vocations parmi le public féminin.

Au regard des activités créées, l'envergure financière des projets des créatrices est moins importante que celle des créateurs : 52 % de leurs projets ont nécessité moins de 8 000 euros, contre 40 % des projets portés par les hommes. Malgré tout, les femmes font appel aussi souvent que les hommes au crédit bancaire pour financer en tout ou partie leur projet.

Part des femmes parmi différentes catégories de population en Champagne-Ardenne



Sources : Insee, Sine 2006, Enquêtes annuelles de recensement 2004-2007
* : indépendants ou employeurs

Répartition des créations d'entreprise des hommes et des femmes de Champagne-Ardenne selon le secteur d'activité - en %

Secteurs d'activité	Hommes	Femmes	Exemples d'activité
Services aux particuliers	7,1	32,2	Restauration rapide Soins de beauté
Commerce	25,4	31,6	Commerces de détail divers en magasin spécialisé Commerce de détail non alimentaire sur marchés
Education, santé, action sociale	5,2	12,3	Pratique médicale Activités des auxiliaires médicaux
Services aux entreprises	15,7	9,9	Conseil pour les affaires et la gestion Secrétariat et traduction
Industrie (hors IAA)	6,5	4,6	Fabrication de menuiseries et fermetures métalliques Edition, imprimerie, reproduction
Activités immobilières	2,4	3,5	Agences immobilières Marchands de biens immobiliers
Construction	33,3	2,4	Travaux de maçonnerie générale Peinture
Industries agroalimentaires	1,4	1,9	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie Charcuterie
Transports	3,0	1,6	Transport de voyageurs par taxis Transports routiers de marchandises de proximité
Ensemble	100,0	100,0	

Source : Insee, Sine 2006

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 60 00
Directeur de la publication : Dominique Perrin, directeur régional de l'INSEE
Chef du Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Rédacteur en chef - Communicateur externe : Clarisse Lefèvre
Secrétaire de fabrication : Stéphanie Michej - Création de l'image visuelle : 5pointcom
Imprimeur : Le Réveil de la Marne, 51204 Épernay
© INSEE-2008 ISSN 1277-5649 - Code SAGE : FLA09A060 - Dépôt légal Février 2009



Une version électronique de ce document est disponible sur : www.insee.fr/champagne-ardenne
Rubrique : produits et services, publications